



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 55/2024
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 9 décembre 2024

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. Jean Régis GUICHOU ; M Christian ARAGOU

SIAH Fresquel : M. Gilles AZAIS DE VERGERON ; Mme Brigitte VIEU ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO, M. BARTHES Jean Pierre, M Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE

SM du Delta de l'Aude : M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Didier CASATO

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme CHALAVOUX Joëlle

SIAH Fresquel : M. VERGE Jean Luc représenté par Jacques DIMON ;

SIAH Corbières Maritimes : M. DEVIC Bernard représenté par PUJOL Michel

M. Jean Paul FAURAN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : AIDE A L'ELABORATION DU PTGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE – ANNEE 2025/2026 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE

Le PGRE approuvé en janvier 2017, a nécessité une animation spécifique pour sa mise en place et la poursuite des actions de résorption et l'atteinte des objectifs d'équilibre qui devrait être atteint à l'horizon 2024.

A fin 2024, le PGRE arrive à son terme avec près de 34 Mm³ d'économies réalisées pour un peu plus de 60 M€ d'investissements.

En l'absence de retour à l'équilibre durable, un nouveau plan d'action doit être envisagé sous la forme d'un PTGE. Il se basera sur une évaluation de la politique de gestion quantitative menée dans le cadre du PGRE et intégrera un volet prospectif sur la ressource en eau et les usages en contexte de changement climatique, ainsi qu'une analyse socio-économique du territoire en lien avec la ressource en eau.

La présente demande de subvention porte sur le financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour l'élaboration du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) sur le bassin versant de l'Aude pour les années 2025-2026 ;

Le coût prévisionnel de l'opération sur 2025-2026 est de 216 974 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
REGION	216 974 €	10%	21 697 €
AGENCE EAU RMC*	216 974 €	70 %	151 882 €
AUTOFINANCEMENT	216 974 €	20%	43 395 €
TOTAL			216 974 €

*Dossier annuel déposé auprès de l'AE RMC

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « AIDE A L'ELABORATION DU PTGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE – ANNEE 2025/2026 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr